
RAPPORT FINANCIER 2021

2021 devait être synonyme de fête, puisque, 50 ans après sa création en 1971, la Conférence centrale catholique romaine de Suisse avait prévu de célébrer son jubilé. Mais on s'en souviendra comme de l'année du coronavirus, car c'est bel et bien la pandémie qui a dominé du premier au dernier jour.

Au quotidien, une multitude de personnes ont pris connaissance, non sans inquiétude, du nombre élevé de nouvelles infections et de lits occupés dans les hôpitaux et les unités de soins intensifs. De plus, les sommes substantielles investies par l'Etat en Suisse et à l'étranger en vue d'atténuer les conséquences économiques de la Covid-19 ont relevé de l'extraordinaire. En comparaison, le rapport financier 2021 de la Conférence centrale n'a rien de spectaculaire. Qu'il s'agisse des recettes ou des dépenses, le coronavirus n'a pas laissé de traces particulières. En ce qui concerne les contributions Eglise Suisse dues par les membres, qui ont été pour la première fois déterminées conformément au règlement révisé, le produit inscrit au budget a été pratiquement atteint. Et comme les dépenses ont été moindres qu'attendu, il en a résulté un excédent de plus de CHF 200'000.–.

Plus remarquable encore : la Conférence centrale a investi non seulement du temps et de l'énergie, mais aussi des moyens importants dans les projets les plus divers : traitement des abus sexuels, RKZ Focus consacré au thème de la synodalité, étude prospective sur l'avenir du financement ecclésial ou encore avenir du secrétariat général de la Conférence centrale.

1. Comptes annuels et bilan de la Conférence centrale au 31.12.2021 (pour les chiffres, cf. annexe)

Les comptes annuels 2021 se soldent par un excédent de recettes supérieur à CHF 210'000.–. En outre, le bilan fait apparaître qu'à la fin de 2021, le niveau de la réserve du cofinancement dépasse de CHF 390'000.– le solde initial et que les attributions au Fonds de financement de projets et d'innovations dépassent de CHF 50'000.– les prélèvements. Etant donné les grands défis qui attendent l'Eglise catholique en Suisse et son avenir pécuniaire incertain, cette stabilité financière offre au moins une garantie à court et à moyen terme : la Conférence centrale est aussi en mesure de libérer des fonds propres en cas d'imprévu, sans être immédiatement tributaire du soutien de ses membres.

1.1. La « contribution Eglise Suisse » remplace la « contribution due à la Conférence centrale »

Pour la première fois, les contributions de membres ont été perçues sur la base du règlement régissant les contributions dans sa version révisée de 2019. Il en découle essentiellement quatre nouveautés :

- Le règlement ne parle plus de « contributions dues à la Conférence centrale », mais de « contributions Eglise Suisse ». La volonté qui sous-tend cette modification est de faire comprendre que les fonds versés par les 26 membres de la Conférence centrale ne sont pas affectés principalement à la Conférence centrale catholique romaine, mais au financement de tâches pastorales assumées par l'Eglise à l'échelon national (à ce sujet, voir le point 1.2).
- Les contributions Eglise Suisse sont désormais calculées de manière à pouvoir adapter plus précisément le montant de la contribution aux modifications intervenant dans la capacité financière de l'Eglise cantonale. L'objectif est de permettre une progression par petites étapes du montant à verser par chaque membre et ainsi de veiller à une plus grande stabilité. Par ailleurs, la nouvelle méthode de calcul tient compte des situations particulières propres aux membres disposant de la capacité financière la plus élevée ou la plus faible.
- Le règlement révisé définit de manière plus détaillée la procédure applicable aux membres se voyant dans l'impossibilité d'acquitter l'intégralité de la contribution attendue en raison d'une situation particulière ou de circonstances extraordinaires. A l'avenir, la commission des finances devra rechercher le dialogue avec les membres concernés.
- Enfin, des modifications ont été apportées à la représentation des contributions versées : celle-ci n'indique plus la différence entre la contribution calculée conformément à une clé mathématique et le montant effectivement versé, mais seulement la différence entre la contribution attendue, convenue avec la Conférence centrale, et le montant réellement acquitté. Cela pour ne pas donner la fausse impression que la Conférence centrale est confrontée, année après année, à de graves manquements en matière de solidarité financière.

En ce qui concerne les contributions Eglise Suisse effectivement acquittées en 2021, il y a lieu de mentionner trois particularités :

- en raison du recul des dons, l'Eglise catholique dans le canton de Neuchâtel, qui ne connaît pas d'impôt ecclésiastique obligatoire, a demandé à la Conférence centrale de lui accorder une remise de la moitié de la contribution due, soit de CHF 50'000.– ;
- l'Eglise catholique dans le canton de Schwytz, qui a adhéré à la Conférence centrale en 2019 et dont la contribution fait l'objet de hausses progressives jusqu'à son acquittement intégral en 2022, a versé près de CHF 13'000.– de plus qu'attendu ;

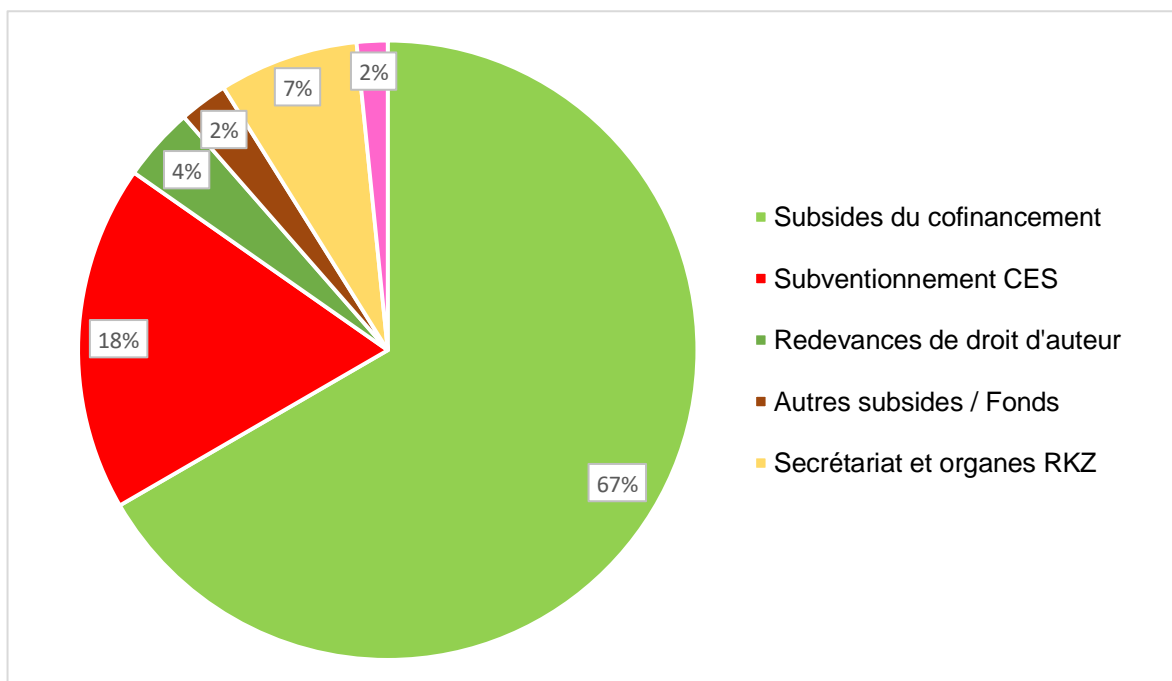
- la corporation dans le canton de Fribourg, qui n'est pas à même d'acquitter la totalité de sa contribution en raison d'un frein aux dépenses, a versé une contribution de CHF 35'000.– au début de l'exercice 2021 au vu des bons résultats obtenus en 2020, afin de compenser le versement incomplet de l'année précédente ; pour des raisons comptables, cette somme est mentionnée en tant que « produit extraordinaire ».

En fin de compte, on peut retenir que les contributions des membres sont restées seulement 4 légèrement inférieures aux attentes, et ce, malgré une remise de CHF 50'000.– imputable à la pandémie de coronavirus.

1.2. Dépenses par domaine

Les dépenses effectuées en 2021 par la Conférence centrale se décomposent comme suit (chiffres arrondis) :

• Subsidés du cofinancement	CHF 8'850'000
• Subventionnement de la CES	2'400'000
• Redevances de droits d'auteur	510'000
• Autres subsides / fonds	337'000
• Secrétariat général / organes et organismes de la Conférence centrale	968'000
• Attributions aux fonds propres / réserves	215'000

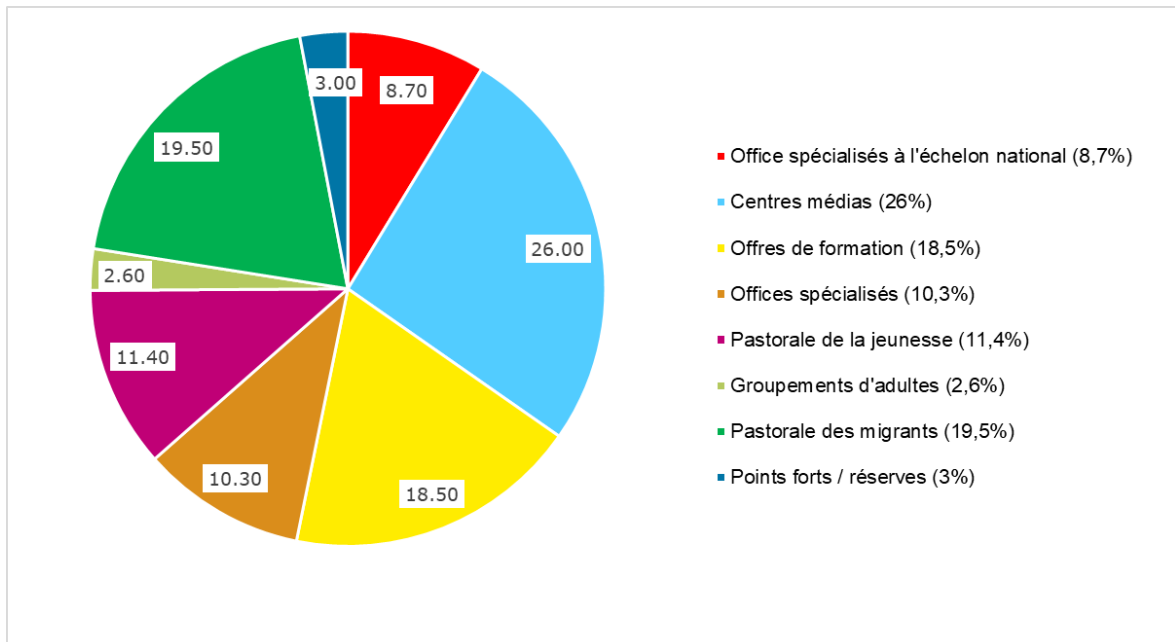


Répartition des dépenses de la Conférence centrale par domaine en 2021

1.3. Cofinancement des tâches pastorales

Le crédit du cofinancement, qui s'élève à CHF 8'850'000.–, constitue le poste budgétaire le plus élevé de la Conférence centrale. Cette enveloppe permet de soutenir financièrement plus de 40 institutions et projets. Les fonds disponibles sont répartis entre sept domaines de tâches distincts conformément aux directives stratégiques de la Conférence des évêques et à la planification financière établie par la Conférence centrale. Les demandes de subsides sont examinées par des Groupes spécialisés paritaires, composés de deux représentant-e-s de la CES, de deux représentant-e-s de la Conférence centrale et de deux expert-e-s, qui soumettent des propositions sur le montant des subsides à allouer l'année suivante.

Les fonds attribués au crédit du cofinancement en 2021 seront répartis en 2022 entre les divers domaines de tâches de la manière suivante :



Répartition du crédit du cofinancement en 2021 entre les domaines de tâches

1.4. Subsides de projet de A à Z

Au bénéfice d'une importance accrue au cours des dernières années, les projets sont limités dans le temps, c'est-à-dire qu'ils ont un début et une fin, et ont trait à des thèmes qui ne font pas partie des tâches récurrentes de la Conférence centrale ou du cofinancement. Ils requièrent non seulement du temps de travail et de l'énergie, mais aussi des moyens financiers. Par ailleurs, il est rare qu'on puisse les planifier longtemps à l'avance. Mais lorsqu'ils sont prêts à être réalisés, il faut pouvoir débloquer les fonds nécessaires en temps opportun afin de ne pas perdre de temps inutilement. C'est la raison qui a incité la Conférence centrale à créer, en 2006 déjà, un Fonds de financement de projets et d'innovations. Le but et les compétences sont définis dans le règlement y relatif. Le fonds est doté chaque année de CHF 100'000.– pour les projets au sens propre. Viennent s'ajouter à ce montant les CHF 150'000.– annuels prévus au budget pour d'éventuels subsides en faveur du Fonds d'indemnisa-

tion des victimes d'abus sexuels commis dans le contexte ecclésial, dont l'alimentation incombe conjointement à la Conférence centrale, aux diocèses et aux ordres religieux. Au début de 2021, les fonds disponibles s'élevaient à environ CHF 854'000.–.

Les subsides alloués en 2021 pour les projets les plus divers reflètent assez bien les thèmes et les défis qui préoccupent actuellement la Conférence centrale et l'Eglise catholique en Suisse (chiffres arrondis) :

- traitement des abus sexuels dans l'Eglise catholique : projet pilote (CHF 65'000.–) ;
- renouvellement de l'Eglise : financement de départ en faveur de l'association Allianz Glaubwürdig Katholisch (CHF 20'000.–) ;
- financement ecclésial : étude prospective sur l'avenir du financement ecclésial, conjointement avec l'Eglise évangélique réformée de Suisse (CHF 25'000.–) ;
- protection du climat et durabilité : subside de projet pour l'action « Faires Lager » (CHF 20'000.–) ;
- pastorale des migrantes et migrants : renforcement du personnel chez migratio, mise en œuvre du concept global « Vers une pastorale interculturelle » et mesures de communication (CHF 90'000.–) ;
- avenir du secrétariat général : conseil externe et procédure de recrutement (CHF 65'000.–).

Malgré ces nombreux projets, le fonds était doté de CHF 903'000.– à la fin de 2021, soit d'un montant supérieur de CHF 50'000.– environ par rapport au début de l'année. Cela s'explique par deux raisons : premièrement, les subsides de projet à hauteur de CHF 80'000.– provisionnés et non versés en 2020 ont été portés au crédit ; deuxièmement, il n'a pas été nécessaire d'alimenter le fonds d'indemnisation.

En outre, il y a lieu de relever qu'au-delà des projets soutenus par le Fonds de financement de projets et d'innovations, de nombreux autres projets réalisés ont été financés grâce au budget ordinaire, par exemple l'évaluation des portails des trois centres médias et le RKZ Focus consacré au thème de la synodalité. Le rapport annuel de la Conférence centrale contient de plus amples informations à ce sujet.

1.5. Les intérêts négatifs nécessitent un plan de trésorerie et une politique de placement

Comme la Conférence centrale assure la couverture de ses principaux engagements (cofinancement, subsides CES, redevances de droits d'auteur) une année à l'avance, elle dispose toujours d'un important volume de liquidités au cours de l'année. Cela n'a pas posé de problème tant que ces avoirs étaient rémunérés par les banques. Mais en 2020 déjà, comme beaucoup d'autres, la Conférence centrale s'est vue confrontée au fait que les banques prélevaient des intérêts négatifs sur les comptes présentant des niveaux élevés de liquidités. La Conférence centrale y a réagi en prenant quatre mesures :

- répartir les avoirs entre deux établissements bancaires afin d'augmenter les montants exempts d'intérêts négatifs et de réduire les risques ;
- adopter un plan de trésorerie permettant de recevoir les contributions substantielles de membres juste avant de procéder aux versements importants des subsides du cofinancement ;

- recourir aux comptes à terme et aux comptes d'épargne soumis à de faibles intérêts négatifs ou y échappant pour les avoirs placés à plus long terme ;
- planifier une commission de placement et mettre au point un règlement de placement à adopter au premier semestre 2022 et prévoyant que la Conférence centrale investisse ses fonds propres jusqu'à concurrence de CHF 800'000.– de manière à obtenir un certain rendement tout en respectant les critères éthiques et écologiques.

1.6. Résultat global et utilisation de l'excédent

L'excédent réalisé, qui s'élève à près de CHF 215'000.–, doit être destiné à protéger encore mieux la Conférence centrale et le cofinancement des tâches pastorales contre les risques d'une part et à accroître la capacité à réagir rapidement aux défis qui se posent d'autre part :

- CHF 70'000.– devront être investis dans une réserve de fluctuation de cours ;
- CHF 70'000.– devront être affectés à la réserve du cofinancement ;
- CHF 70'000.– devront être crédités au Fonds de financement de projets et d'innovations.

2. Décisions relatives au cofinancement en 2021 et pour les années suivantes

L'essentiel du crédit du cofinancement, qui se monte à CHF 8'850'000.–, est destiné aux institutions avec lesquelles des contrats de prestations et de subventionnement ont été conclus pour la période de 2020 à 2022. Il n'y a dès lors pas beaucoup d'informations financières à communiquer dans ce domaine d'activité de la Conférence centrale, mis à part la répartition des avoirs entre les différents domaines de tâches, dont il a déjà été question au point 1.3.

Les deux principaux investissements dans l'avenir, qui ont été initiés par les propositions de cofinancement pour 2022, se rapportent à l'aumônerie dans les services de santé et aux activités d'aumônerie sur Internet. Cela n'est pas un hasard : la santé et la numérisation constituent non seulement deux mots-clés essentiels concernant la pandémie de Covid-19 et ses répercussions, mais représentent aussi les défis majeurs posés à l'ensemble de la société. La possibilité d'accorder à ces deux projets un soutien total de CHF 200'000.– sans qu'il soit nécessaire d'augmenter le crédit du cofinancement reflète parfaitement le succès des efforts déployés par les représentantes et représentants des instances pastorales et des organisations ecclésiastiques cantonales, ainsi que par les expertes et experts, en vue de concevoir des solutions judicieuses et financièrement supportables dans les différents domaines de tâches.

3. Etude prospective sur l'avenir du financement ecclésial

Comme les termes « sorties d'Eglise » et « recul des membres » sont mentionnés de manière récurrente dans les discussions internes à l'Eglise comme dans les médias, la question de l'avenir du financement ecclésial suscite régulièrement le débat. Quand et dans quelle mesure la diminution des membres se ressentira significativement dans les finances sont des questions toujours plus brûlantes. Elles ont incité l'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS) et la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (Conférence centrale) à commander une étude sur l'avenir du financement ecclésial.

Le mandat a été confié à l'entreprise Ecoplan AG, déjà familiarisée à ce thème dans le cadre de précédents projets. Les résultats de son analyse ont été rendus fin 2021 dans une version provisoire et seront publiés en février 2022. L'étude met l'accent sur l'évolution des membres et des revenus issus des impôts ecclésiastiques sur les personnes physiques. Elle prend également en compte les impôts ecclésiastiques des entreprises et les subsides des pouvoirs publics.

3.1. Baisse différée des revenus fiscaux

L'évaluation, effectuée par Ecoplan, des données fiscales et du nombre de membres par cohorte d'âge explique et quantifie un double phénomène : d'une part le recul financier dû à une diminution des membres et d'autre part son apparition retardée. Alors que les cohortes de fidèles financièrement significatives atteignent actuellement un âge où elles paient généralement davantage d'impôts ecclésiastiques, l'évolution démographique et les sorties d'Eglise menacent d'affaiblir les cohortes plus jeunes. Si la contribution de celles-ci est aujourd'hui modeste, leurs impôts ecclésiastiques pourraient faire défaut lorsqu'elles atteindront l'âge d'être de bons contribuables ecclésiastiques.

En ce qui concerne les impôts ecclésiastiques sur les personnes morales, l'étude se fonde sur l'hypothèse selon laquelle les revenus issus de cette forme de financement ecclésial reculent à 80 % à partir de 2033. Ces pertes reproduisent le risque de changements politiques, difficiles à représenter autrement, d'autant plus qu'il est impossible de prédire si les impôts ecclésiastiques sur les entreprises seront déclarés volontaires, modifiés d'une certaine manière ou supprimés, et le cas échéant dans quels cantons et à quel moment. Les auteurs de l'étude indiquent par-là que la diminution des membres représente aussi un risque pour les recettes de l'impôt ecclésiastique sur les entreprises. Une hypothèse analogue s'applique aux subsides étatiques, dont bénéficient les Eglises dans certains cantons.

3.2. Aucun pronostic mais une base de discussion cruciale

Grâce à la présente étude, l'EERS, la Conférence centrale ainsi que les organisations ecclésiastiques cantonales et les Eglises nationales des deux confessions disposent d'hypothèses fondées pour l'ensemble de la Suisse et la plupart des cantons en ce qui concerne l'évolution financière au cours des 25 prochaines années. Ce ne sont pas des prévisions, mais des modèles qui reposent sur certaines suppositions.

Les mandantes obtiennent ainsi une base pour se pencher sur leur avenir financier, au-delà d'un simple choix entre scénario sinistre et apaisement, et pour mieux comprendre les facteurs en jeu. Il apparaît dans ce contexte que les situations initiales et, partant, les évolutions potentielles diffèrent aussi bien d'une confession à l'autre que d'un canton à l'autre.

3.3. Un point de départ pour des réflexions et des questions approfondies

Compte tenu de ces différences, les conclusions découlant de l'étude sont multiples. Elles ne permettent pas de déduire *une seule* stratégie nationale globale concernant l'avenir *du* financement ecclésial en Suisse. Les analyses et les calculs modélisés de l'étude constituent cependant un point de départ pertinent pour approfondir les réflexions et les questions dont devront traiter non

seulement les responsables financiers mais aussi l'EERS, la Conférence centrale et ses membres :

- La question de l'évolution des membres est cruciale pour l'avenir du financement ecclésial, aussi bien en ce qui concerne les revenus des impôts ecclésiastiques sur les personnes physiques que la légitimation de prélever des impôts ecclésiastiques sur les entreprises (si disponibles) et les subsides des pouvoirs publics.
- Les répercussions de l'évolution démographique, des sorties d'Eglise et de l'immigration de fidèles (en particulier pour l'Eglise catholique romaine) sur le financement ecclésial ne se feront sentir qu'avec un certain décalage et se renforceront au fil du vieillissement des groupes d'âge concernés. Pour prévoir plus précisément ce type de changement, il est indispensable de disposer des données correspondantes.
- Les questions relatives aux impôts ecclésiastiques sur les personnes morales et au système global du financement ecclésial étatique font régulièrement l'objet d'interventions et de débats politiques. Par conséquent, les discussions sur l'évolution financière et celles sur les questions de fond se chevauchent.
- L'étude est consacrée uniquement au financement ecclésial étatique et aux contributions ecclésiastiques volontaires dans les cantons où les Eglises sont soumises au droit privé. Elle laisse de côté les autres formes de financement ecclésial (dons, produits des placements financiers, immobilier, etc.), de même que les institutions qui ne perçoivent ni impôts ecclésiastiques ni subsides étatiques (œuvres d'entraide, fondations, couvents, etc.). La contribution que ces autres sources de financement fournissent ou pourraient fournir n'est pas connue.

Il ne suffit pas de connaître les chiffres et de constater que l'évolution qui se dessine selon les modèles d'Ecoplan pourrait être certes douloureuse, mais pas trop dramatique. Les résultats et les perspectives de l'étude ouvrent aux Eglises une fenêtre temporelle qu'elles emploieront à se préparer à des changements. C'est la raison pour laquelle l'EERS et la Conférence centrale appellent de leurs vœux l'attention et les débats nécessaires sur les conséquences de cette étude, qui dépassent de loin l'aspect financier puisqu'elles concernent aussi bien la relation des Eglises avec leurs membres que les tâches et la position de ces dernières au sein de la société.

4. Perspectives

En 2022, la Commission des finances, mais aussi l'assemblée plénière de la Conférence centrale et les organismes du cofinancement, examineront de manière approfondie les résultats de l'étude prospective sur les finances de l'Eglise. Il y aura également lieu d'évaluer et de renouveler les nombreux contrats de prestations et de subventionnement conclus avec les institutions cofinancées. En outre, il s'agira bien sûr de gérer les affaires courantes dans le domaine des finances et de la comptabilité.

Dans ce contexte, une mutation de personnel interviendra dans le courant de l'année 2022, puisque Claudia Krummenacher prendra sa retraite après de longues années d'activité consacrées à la Conférence centrale. Responsable des finances depuis 1990, soit durant plus de 30 ans, elle a maîtrisé cette tâche avec beaucoup de compétence, de diligence et de circonspection, et a fait preuve d'un engagement sans faille. Le prochain rapport financier révélera dans quelle mesure la Conférence centrale aura supporté ce changement. Mais je tiens à adresser aujourd'hui déjà mes plus vifs remerciements à

Claudia Krummenacher pour son immense travail. Car s'il y a une chose pour laquelle je n'ai jamais connu le moindre souci en tant que secrétaire général, c'est bien celle-ci : la tenue correcte des comptes et la gestion parcimonieuse des avoirs confiés à la Conférence centrale, qui ont été une préoccupation permanente de Claudia Krummenacher.

La présidence de la Conférence centrale a approuvé le présent rapport financier lors de sa séance du 17 février 2022.

RKZ-Bilanz 2021/2020 / Bilan 2021/2020

	2021 (CHF)	2021 (CHF)	2020 (CHF)	2020 (CHF)
Aktiven / Actif				
1 Flüssige Mittel	8'654'825		5'380'559	
2 Kurzfristige Geldanlagen/Wertschriften	8'010'000		10'510'000	
3 Debitoren	7'078		19'752	
4 Aktive Rechnungsabgrenzung	2'492		2'492	
<i>Umlaufvermögen</i>	<i>16'674'395</i>		<i>15'912'802</i>	
5 <i>Anlagevermögen</i>	<i>1</i>		<i>1</i>	
Total Aktiven / Total de l'actif	16'674'396		15'912'803	
Passiven / Passif				
6 Kreditoren		98'039		66'576
7 Verbindlichkeiten zugesicherte Beiträge*		11'250'000		11'080'000
8 Passive Rechnungsabgrenzung		57'993		10'574
<i>Kurzfristiges Fremdkapital</i>		<i>11'406'032</i>		<i>11'157'150</i>
9 Rückstellungen (Präsidium, Urheberrechte)		630'000		630'000
10 Projekt- & Innovationsfonds		903'879		853'417
11 Reserven Mitfinanzierung		2'849'489		2'461'011
<i>Langfristiges Fremdkapital</i>		<i>4'383'368</i>		<i>3'944'428</i>
12 <i>Eigenkapital</i>		<i>671'226</i>		<i>653'769</i>
13 <i>Ertragsüberschuss</i>		<i>213'770</i>		<i>157'456</i>
Total Passiven / Total du passif		16'674'396		15'912'803

*Beiträge Mitfinanzierung 2018 pro 2019

RKZ-Jahresrechnung 2021/2020 / Comptes annuels 2021 /2020

	2021 (CHF)	2021 (CHF)	2020 (CHF)	2020 (CHF)
Ertrag / Produits				
Mitgliederbeiträge (inkl. migratio+Suisa)	13'267'483		12'911'560	
Plenarversammlung Zürich	15'000		15'000	
Infrastrukturbeitrag Zürich	38'114		40'162	
Auflösung Reserven / Rückstellungen				
Entgelte (Honorare)			3'979	
Kapitalerträge	20'286		11'300	
Einnahmen Urheberrechte	2'447		15'363	
Basis-Lehrgang Kursgebühr/Honorar	613		56'065	
a.o. Erträge	35'253		500	
Total Ertrag Total des produits	13'379'196		13'053'929	
Aufwand / Charges				
Beiträge Mitfinanzierung		8'850'000		8'800'000
Beitrag SBK		2'400'000		2'280'000
Urheberrechtsentschädigungen		510'860		508'974
Weitere Beiträge / Fonds (Staatskirchenrecht, Kl. Hilfen, Filmpreis, Projektfonds)		336'980		326'750
Generalsekretariat + Organe RKZ		967'586		980'749
Bildung Rückstellungen		100'000		
Ertragsüberschuss		213'770		157'456
Total Aufwand / Total des charges		13'379'196		13'053'929

Mitgliederbeiträge 2021 / Contributions dues à la RKZ 2021**CHF**

ZH	Röm.-kath. Körperschaft des Kantons Zürich	2'667'477.00
BE	Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Bern	715'797.25
LU	Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Luzern	1'177'948.45
UR	Röm.-kath. Landeskirche Uri	111'750.15
SZ	Römisch-Katholische Kantonalkirche Schwyz	510'397.20
OW	Verband röm.-kath. Kirchgemeinden des Kantons Obwalden	123'112.80
NW	Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Nidwalden	190'600.00
GL	Verband der röm.-kath. Kirchgemeinden des Kantons Glarus	53'776.80
ZG	Vereinigung der Kath. Kirchgemeinden des Kantons Zug	785'023.35
FR	Corporation ecclésiastique cath. du Canton de Fribourg	669'820.00
SO	Röm.-kath. Synode des Kantons Solothurn	434'819.60
BS	Röm.-kath. Kirche des Kantons Basel-Stadt	183'420.80
BL	Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Basel-Landschaft	369'173.65
SH	Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Schaffhausen	82'089.25
AR	Verband röm.-kath. Kirchgemeinden des Kantons Appenzell A.Rh.	72'573.25
AI	Katholische Kirchgemeinden Innerrhodens	52'143.50
SG	Katholischer Konfessionsteil des Kantons St. Gallen	1'230'000.00
GR	Katholische Landeskirche von Graubünden	325'994.00
AG	Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Aargau	1'025'372.45
TG	Katholische Landeskirche des Kantons Thurgau	407'572.00
TI	Diocesi di Lugano	353'000.00
VD	FEDEC - Fédération eccl. catholique romaine du Canton de Vaud	742'540.30
VS	Diocèse de Sion	292'500.00
NE	Fédération catholique-romaine neuchâteloise	50'000.00
GE	Eglise catholique romaine-Genève	454'306.00
JU	Collectivité eccl. cant. cath.-romaine de la République et Canton du Jura	186'274.80

Total

13'267'482.60

Mitfinanzierung / Cofinancement

Beiträge an Institutionen (contributions aux institutions)

*(gesprochen im 2021 pro 2022)***CHF**

Schweiz. Pastoralsoz. Institut SPI/Pastoralkommission PK/Bildungsrat	501'000.00
KAGEB Erwachsenenbildung, Luzern	43'700.00
Katholische Schulen der Schweiz KSS, Luzern	43'700.00
oeku Kirche und Umwelt, Bern	15'000.00
Interreligiöse Arbeitsgemeinschaft IRAS/COTIS, Zürich	35'000.00
Cath-Info, Lausanne	990'000.00
Associazione ComEc, Lugano	250'000.00
Katholisches Medienzentrum, Zürich	1'060'000.00
Centre catholique romand de formations en Eglise (CCRFE), Freiburg	749'000.00
Religionspädagogisches Institut (RPI) / Fachzentrum Katechese, Luzern	276'500.00
Hochschule Luzern - Musik, Luzern	20'000.00
Theologisch-pastorales Bildungsinstitut der deutschschweizer Bistümer + Koord. Bildungsgang kirchliche Jugendarbeit (TBI), Zürich	542'000.00
Aus- und Weiterbildung in Seelsorge aws, Bern (CPT-Ausbildung)	50'000.00
Centre romand de pastorale liturgique et Commission romande de musique sacrée, Bex	116'500.00
Service Multimédia des Eglises (SME), Lausanne	25'000.00
Association Biblique Catholique, Bex	25'000.00
Aumôniers romande (FRCR)	30'000.00
Centro Liturgia / Arte Sacra / Musica Sacra, Lugano	40'000.00
Ufficio diocesano per l'istruzione religiosa scolastica (UDIC), Lugano	35'000.00
Associazione Biblica della Svizzera Italiana, Lugano	5'000.00
Deutschschweizerisches Liturgisches Institut (LI), Freiburg	214'000.00
Schweiz. Katholischer Kirchenmusik Verband (SKMV)	15'000.00

Fachbereiche der Kath. Landeskirche Graubünden	10'000.00
Fachstelle Information Kirchliche Berufe (IKB), Luzern	82'000.00
Schweiz. Kath. Bibelwerk, Bibelpastorale Arbeitsstelle (BPA), Zürich	120'000.00
Deutschschweiz. Ökum. Arbeitsstelle f. Gefängnisseelsorge, Zürich	19'100.00
Seelsorge.net, Zürich	70'000.00
ethik22 - Institut für Sozialethik, Zürich	100'000.00
Fondation Jeunesse et Vocations (FJV), Lausanne	120'000.00
Mouv. d'Apostolat des enfants et Préadolescents (MADEP)	85'000.00
Azione Cattolica Giovani e Pastorale giovanile Diocesana, Lugano	10'000.00
Jungwacht Blauring Schweiz, Luzern	480'000.00
Verband katholischer Pfadi (VKP), Luzern	125'000.00
Deutschschweiz. Arbeitsgruppe f. MinistrantInnenpastoral, Luzern	80'000.00
Deutschschweizer Fachstelle für offene kirchliche Jugendarbeit, Luzern	106'500.00
Verein Kompetenzzentrum Jugend (KOJ), Luzern	3'500.00
Communauté romande de l'Apostolat des Laïcs (CRAL), Fribourg	60'000.00
Schweizerischer Katholischer Frauenbund SKF, Luzern	170'000.00
Schweizer Bischofskonferenz, Migrantepastoral, Freiburg	1'696'365.00
Schweizer Bischofskonferenz, Projekt Fahrende	23'000.00
Rückstellung Herbstverteilung Schwerpunktvorhaben 2022	250'000.00
Rückstellung Koordinationsstelle für Seelsorge im Gesundheitswesen SeeliG	130'000.00
Rückstellungen Nachträge Frühjahr 2022	28'135.00
Total	8'850'000.00